

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : Université : Pôle de Ouangani

Séance du 02/03/2022

2^{ème} lecture

Délibération n° 8

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 8

Absents : 32

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 février 2022 s'est réuni en 2^{ème} lecture sous la présidence de M. ALLAOUI Mohamed, au siège de la 3CO, le mercredi 02 mars 2022 à 16heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou.

Absents :

AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BACAR SOILIH I Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, Adam Ahmed, CHANRANI Daoudou.

Représenté : CHANRANI Daoudou par ALLAOUI Mohamed

Secrétaire de séance : RIDHOI Zainabou

Vu le courrier en date du 22 décembre 2021 de Monsieur le Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte sollicitant la prise en compte dans le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration de la volonté du CUFR de s'implanter sur la commune de Ouangani,

Vu la délibération n° 41/2021/CO en date du 11 juin 2021 du conseil municipal de Ouangani, marquant son intérêt et sa volonté d'accueillir le développement universitaire sur la commune,

Vu le PADD du PLUI-H de la 3CO en cours d'élaboration, inscrivant « le développement d'un centre universitaire à l'interface centrale entre Coconi et Ongojou » dans l'action 2 de son objectif n°1,

Vu l'étude de programmation urbaine réalisée par l'EPFAM pour le com
Coconi-Hapandzo-Barakani

Considérant que l'espace prévu pour accueillir le site universitaire est riverain de ce secteur d'études,

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de prendre en considération le projet de site universitaire sur la commune de Ouangani dans le projet du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat,
- **Propose** au CUFR que le périmètre de l'étude de programmation urbaine soit élargi à ce projet, en vue de favoriser une cohérence d'ensemble du plan d'aménagement dans le cadre de la phase opérationnelle à intervenir avec l'EPFAM.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération et à l'extension du périmètre de l'étude d'urbanisme réalisée par l'EPFAM au futur site universitaire, sur accord préalablement exprimé et formalisé par le conseil d'administration du CUFR.

Fait et délibéré le 02/03/2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahimia SAID MAANRIFA
Date de signature : 08/03/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest